



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 04 JUN 2019

Le 4 JUN 2019 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Olivier Jacquinet, s'est tenue une réunion du Conseil Communautaire à Auzon les Marais (Val d'Auzon),

Etaient présents :

ASSENCIERES : M. Pinet ;

AVANT LES RAMERUPT : M. Mailier

BOUY-LUXEMBOURG : M. Debouy

BRENONNES ; Mme Finello ; M. Laurent ; M. Prevost

CHARMONT SOUS BARBUISE : M. Nivoix ; M. Mary ; Mme Rambut

DOSCHES: M. Chaume

GERAUDOT: M. Bernard

LONGSOLS: M. Wagnon

LUYERES : M. Carré

MESNIL-SELLIERES : M. Séclier

ONJON: M. Canot

PINEY: M. Denormandie; Mme Salou; M. Janny ; M. Errandonéa ; Mme Wieczoreck

POUGY:

ROUILLY-SACEY: M. Dyon

VAL D'AUZON : M. Jailliard ;

Était absent : M. Poncelet

Étaient excusés : Mme Battelier (pouvoir M. Mary) ; M. Rapinat (pouvoir Mme Wieczoreck) ;
Monsieur Philippe Janny est élu secrétaire de séance.

Monsieur Jacquinet, accueille le conseil communautaire et remercie la commune de Val D'Auzon pour son accueil.

SITUATION DE TRESORERIE AU 04/06/2019 **652 694 €**

RAPPORT n° 1	Approbation du procès-verbal du dernier conseil communautaire
---------------------	---

Il est présenté aux membres du conseil le compte rendu du conseil communautaire du 19/03/2019

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		

RAPPORT n° 2	ZAE des plants : projet MELLIAT : présentation
---------------------	--

La société Melliat a souhaité présenter son projet lors de la réunion de bureau du 28/05/2019. La promesse de vente rédigée par le notaire a été envoyée à Portec Industry. Dès son retour, contact sera pris pour concrétiser la vente.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		

RAPPORT n° 3	Maison de Santé pluridisciplinaire : Etat d'avancement
---------------------	--

Le permis de construire a été déposé mi-mai à la mairie de Piney. Il est actuellement en cours d'instruction à la DDT de l'Aube. Le délai pourrait être porté à 5 mois par la présence de bâtiments classés sur la commune. Avec les derniers aménagements, le projet porte sur une surface de 1 016 m² (383 sur l'existant et 633 pour l'extension). Initialement, le projet avait été évalué à 925 m². Le coût global avoisinerait les 2,9 millions HT.

Les subventions reçues à ce jour s'élèvent à 343 385€ pour la DETR et 250 000€ pour les projets structurants. Les

subventions DETR pour la phase 3 B, C et D seront instruites en 2020. La subvention DSIL est déposée. La présence d'un contrat de ruralité permettra l'instruction de nos demandes.

Une prochaine réunion de la commission MSP est programmée **le 1^{er} juillet à Rouilly-Sacey à 19 heures** pour faire un point d'étape sur l'avancement du projet et les futures échéances pour l'acquisition de la parcelle et du bâtiment.

En fonction de la date d'accord du permis de construire, l'appel d'offres pourrait se faire en septembre et les premiers travaux au 1^{er} trimestre 2020. La durée des travaux est estimée à 14 mois.

RAPPORT n° 45^{ème} classe Mesnil Sellières : Etat d'avancement

La climatisation a fait l'objet d'interrogations. Devait-elle être raccordée avec celle en attente ou pouvait-elle être indépendante ?

Après discussions, il a semblé préférable de la prévoir indépendante. La première conséquence sera de ne pas intervenir dans la classe occupée actuellement par les CM1.

Le maître d'œuvre lancera la consultation sur la plateforme X/marchés début juillet. Les travaux pourraient démarrer au mois de septembre.

Le Conseil Départemental a revu à la hausse son soutien qui avait été accordé préalablement aux changements de calcul des aides départementales. Le montant de l'aide s'élève à 39 300€ (au lieu de 20160€) et une DETR de 58 650€

RAPPORT n°5

ZAE de Charmont : Acquisition foncière : Etat d'avancement

Des discussions sont en cours avec les deux propriétaires avec un degré d'avancement différent. Le diagnostic archéologique est programmé après récolte au mois de juillet et août. En fonction de la réponse d'un des deux propriétaires, il ne pourrait se réaliser que sur une partie du foncier concerné (8 ha). Le Conseil départemental et l'État nous accompagnent sur ce projet. L'indemnité au fermier sortant est fixée à 5372 €/ ha par la SAFER.

La SAFER recherche actuellement du foncier à proximité qui servira d'échanges avec les vendeurs.

RAPPORT n°6

Moulin de Dosches : Acquisition foncière : Etat d'avancement

Le propriétaire de la parcelle objet de la vente a demandé une révision du prix afin de se rapprocher des dernières ventes réalisées dans le cadre de création de zone de développement économique (Garnica, Nigloland, ...). Ainsi, le prix demandé à l'hectare s'élève à **26 000 €** (15000 pour le foncier, 5000 pour les pertes d'exploitation d'ici la retraite du propriétaire-exploitant et 6000 sous forme de soulte). Le Conseil départemental et l'État nous accompagnent sur ce projet pour une surface de 4 hectares. Afin de pouvoir concrétiser ce projet de développement touristique et économique sur notre territoire, le Président propose d'accepter ce nouveau montant et d'engager dès à présent les formalités en vue de l'achat.

Le bureau a souhaité que le prix soit revu à la baisse, soit 25 000€. Afin de permettre le développement du site et au vu des soutiens financiers, le Conseil Communautaire accepte d'acquérir le foncier sur la base de 25 000€ l'ha et autorise le Président à signer tous documents y afférents.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		

RAPPORT n°7

DETR, Conseil Départemental, Académie, ... : Point sur les subventions accordées

La CDC a reçu les arrêtés de subvention DETR, du Conseil Départemental et de l'Académie pour les demandes déposées fin 2018.

Trois demandes DETR relatives à la MSP sur les quatre ont fait l'objet d'un report en 2020 mais permettent le début des travaux. Les demandes de DSIL sont conditionnées à la présentation d'un contrat de ruralité.

La Région Grand-Est examine notre demande « MSP » en juin. L'aide sollicitée est de 150 000 €.

Pour la Région, il faut rechercher si le programme « Climaxion » pourrait concerner certains projets.

COUT REEL TERMINE			DEMANDE ENVISAGEE		DEMANDE ACCORDEE							
NATURE DU PROJET			DETR		DEPARTEMENT		CAF		REGION	ACADEMIE		
Lieux concernés	Nature des opérations subventionnables	Coût projet HT	DETR envisagée	DETR accordée % date	Subvention Départ. envisagée	Subvention accordée % date	Subvention caf envisagée	Subvention caf accordée % date	Subvention Région envisagée	SUBVENTION ACADEMIE REIMS		
Moulin de Dosches	Acquisition foncière	100 000	50 000 50%	40% 40000€ 23/04/2019	50% 50000	50000						
ZAE Charmont sous Barbuise	Acquisition foncière	440 000	220 000 50%	40% 176000€ 23/4/2019	250 000	220000						
Bâtiment technique cdc	Construction et modernisation de locaux techniques	73 000	36 000 50%									
Ecoles CDC	Renouvellement des écoles en espaces numériques	60 000	30 000 50%	29,76% 17856 23/04/2019							20 142 €	
médiathèque de Charmont	Réhabilitation du bâtiment intercommunal à vocation culturelle	8 000	4 000 50%	25% 2000€ 23/04/2019	20% 1600	0%	0					
Ecoles et centres périscolaires	Mise aux normes d'accessibilité de la cour de l'école	152 000	76 000 50%	20% 30400 23/04/2019	20% 30400	commission le 01/07/2019						
Périscolaire moussaillons Brévonnes	Mise aux normes d'accessibilité du parking PMR et sécurisation site	55 365	27 682,5 50%	20% 11073 23/04/2019	20% 11073	commission le 01/07/2019	40% 22 146€					
Maternelle de Piney	Mise aux normes d'accessibilité de la cour de l'école	25 000	12 500 50%	20% 5000 23/04/2019	20% 5000	commission le 01/07/2019						
Maternelles de Brévonnes, Charmont, d'Onjon, de Luyères et de Rouilly	Construction aires de jeux dans enceintes maternelles	65 000	32 500 50%	20% 13000 23/04/2019	20% 13000	commission le 01/07/2019						
Centre de loisirs les Moussaillons Brévonnes	Réhabilitation de la cantine scolaire	26 773	8 032 30%	30% 8032,10€ 22/06/2018			40% 10803€	40% 10803€				
Pôle scolaire des "4 villages"	Construction de salle de classe supplémentaire	195 500	58 950 30%	30% 58650€ 22/06/2018	49 125	39 300 €				49 125 €		
CRECHE CHARMONT SOUS BARBUISE	Construction creche intercommunale Charmont sous	574 883	30% 158100	30% 158100 15/04/2014	PROJET STRUCTURANT	250 000 €	224 000 €	224 000 €	80 000 €			
parking creche charmont sous barbuise	construction parking enceinte crèche de charmont	84 188	23 940	30% 23 940€								
Pôle de santé pluridisciplinaire phase I	Achat terrain : implantation et création maison de santé	110 000	33 000 30%	30% 33000€ 22/06/2018								
Pôle de santé pluridisciplinaire phase II	Achat bâtiment Ilardo : implantation et création maison de santé	638 500	191 550 30%	30% 191550€ 22/06/2018	250 000	250 000 €				150 000 €		
Pôle de santé pluridisciplinaire phase 3A	REHABILITATION DE L'EXISTANT	296 938		40% 118775,16 23/04/2019								
Pôle de santé pluridisciplinaire phase 3B	CONSTRUCTION DE L'EXTENSION	1 465 909	2 020									
Pôle de santé pluridisciplinaire phase 3C	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	192 005	2 020									
Pôle de santé pluridisciplinaire phase 3D	AMENAGEMENTS FUTURE VOIRIE	75 000	2 020									
Renouvellement matériel informatique	Renouvellement des écoles en espaces numériques	28 754	8 626,2 30%	30% 8626,20€ 22/06/2018								
CRECHE PINEY		99 000	?				33 650					
Bâtiment technique cdc	Travaux isolation thermique, toiture et mise aux normes	14 408	4322,4 30%	20% 2881,60€ 13/12/2018								
Ecole élémentaire de Charmont sous Barbuise	Construction d'une salle de classe Charmont sous Barbuise	184 000	75 000 49,172 %	75 000 49,172 %	36 000							

Rapport n° 8	Contrat de ruralité : état d'avancement
---------------------	---

Vu l'ampleur du travail pour réaliser le contrat de ruralité, le Président a pris la décision de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le cabinet « perspectives » de Charmont sous Barbuise nous a proposé ses services pour un montant TTC de 5400 €.

Sa mission consiste en :

- La présentation générale du territoire (analyse globale, définition des enjeux du territoire par thématique, Synthèse des enjeux)
- Les objectifs et plan d'actions général (santé, éducation, économie, services à la population, tourisme, sport, mobilité)

Ces thématiques sont présentées dans la partie « diagnostic ». Puis, un projet global fera ressortir ces thématiques au travers d'actions et de constats à l'échelle de l'intercommunalité.

Afin de réduire le coût de cette AMO, les échanges se font uniquement par voie électronique ou sous forme d'entretiens chez le prestataire.

Le document remis contiendra les éléments cités ci-dessus sans formalisme. L'intercommunalité sera en charge de mettre en forme ce dossier et de le compléter suivant les attentes des formalités imposées par l'Etat.

Nous consulterons les financeurs : Etat, Département, Région Grand Est, ARS, Caisse des dépôts et consignations, CAF de l'Aube,...afin de pouvoir finaliser le document dans les meilleurs délais.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		

Rapport n° 9	Composition du futur conseil communautaire après les élections municipales de 2020
---------------------	--

Tous les EPCI à fiscalité propre sont concernés par la reconstitution de leur organe délibérant en 2020. Le conseil communautaire « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » est aujourd'hui composé de 26 sièges, correspondant à une répartition dite **de droit commun** (répartition à la proportionnelle à la plus forte moyenne fixée par les II à VI de l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales).

En amont du renouvellement général des conseils municipaux qui mettra fin aux mandats des délégués intercommunaux, le préfet doit fixer par arrêté **avant le 31 octobre 2019** le nombre total de sièges dont sera dotée l'assemblée délibérante de la communauté et sa répartition par commune membre, résultant soit d'un accord local valablement conclu, soit d'une composition de droit commun (cf circulaire ci-jointe adressée à l'ensemble des maires du département et aux présidents de communautés).

Ainsi, **les conseils municipaux peuvent jusqu'au 31 août 2019** délibérer afin de répartir les sièges sur la base d'un accord local répondant aux dispositions du 2° du I de l'article L. 5211-6-1.

Le site internet de l'association des maires de France met à disposition un simulateur afin de rechercher la ou les possibilité(s) d'accord(s) local(aux) (parfois pas d'accord local possible).

La circulaire propose aux communautés de soumettre à la préfecture l'accord local afin de vérifier sa "validité" et permettre aux conseils municipaux de délibérer en toute sécurité.

Cet accord doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de la population totale de l'EPCI. Cette majorité devra également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres.

A défaut de l'adoption d'un accord local par les 15 conseils municipaux, la communauté de communes sera dotée après mars 2020 du même nombre de sièges qu'aujourd'hui et selon la même répartition par commune, à savoir une répartition de droit commun de 26 sièges :

6 sièges pour Piney,
 4 sièges pour Charmont-sous-Barbuise,
 3 sièges pour Brévonnes,
 2 sièges pour Mesnil-Sellières
 et 1 siège pour les 11 communes restantes.

**Proposition de l'accord local à 32 sièges :
 soit les 26 sièges tels qu'attribués aujourd'hui avec rajout d'un délégué sur les communes de Luyères, Val d'Auzon, Rouilly Sacey, Géraudot, Dosches et Pougy**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23		2

Rapport n° 10	Notification du droit de propriété : cessions de parcelles aux lieux dits « la vallée Brodey » et « La Varille »
----------------------	--

La DDFIP a adressé en avril dernier deux propositions d'acquisition de parcelle non bâties. La CDC bénéficie, en vertu des dispositions des articles L.240-1 et L.240-3 du code de l'urbanisme, d'un droit de priorité d'acquisition sur les projets de cession des biens de l'Etat, si celui-ci n'a pas fait l'objet d'une délégation.
Au vu des éléments, le Président propose de ne pas faire exercer son droit de priorité.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		

Rapport n° 11	SCOT des Territoires de l'Aube : Avis sur le projet arrêté
----------------------	--

Le comité syndical du syndicat DEPART s'est réuni dernièrement et a arrêté à l'unanimité le projet de SCOT dit des Territoires de l'Aube.

Le syndicat adressera dans quelques jours les modalités juridiques de consultation du projet. Le conseil sera amené à se prononcer sur son contenu et peut être à y apporter des observations qui pourront ou pas être prises en compte lors de l'enquête publique.

Après avoir discuté avec les membres du conseil, il ressort au moins deux points de friction, à savoir :

- Les énergies renouvelables avec l'impossibilité de développement de l'éolien sur le territoire du PNRFO.
- La limitation de la consommation foncière économique d'ici 2030 en attribuant une surface de 25 ha pour l'ensemble de la communauté de communes.

Le Président remet un résumé non technique qui permet d'avoir en une douzaine de pages une vision globale du document. Il invite à échanger sur ce sujet stratégique pour notre territoire.

Concernant les énergies renouvelables, le conseil dans sa majorité s'appuie sur la charte du PNRFO.

Pour le foncier, Le Président souhaite attirer l'attention sur le fait que notre territoire a la volonté de pouvoir accueillir de nouvelles entreprises en libérant des terrains et ainsi ne pas pénaliser le rural par rapport à la ville.

Il craint que l'attribution de la consommation foncière ne soit pas suffisante et nous freine dans les projets éventuels.

Un avis sera rendu en ce sens au syndicat DEPART.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		

Rapport n° 12	Etat de l'endettement
----------------------	-----------------------



Nous avons encaissé les deux emprunts validés en conseil communautaire, à savoir :

- La construction de la crèche pour un montant de 250 000€
- Le délai entre le paiement des factures et le versement des subventions par un prêt relais de 200 000€

Rapport n° 13	Référent hygiène et sécurité : proposition d'augmentation du temps de travail pour un passage à temps complet
----------------------	---

Monsieur Pascal Packo est actuellement embauché sous forme d'un mi-temps à la CDC et d'un mi-temps sur Mesnil Sellières. Ses fonctions sur la CDC induisent une charge de travail qui devient incompatible avec la durée actuelle de 17 heures 30. De plus, il semble judicieux d'anticiper les évolutions réglementaires ou techniques des conditions de travail des agents et la programmation des futurs suivis de chantier.

Afin de lancer la procédure, le Président propose d'ouvrir un poste d'agent de maîtrise à 35h00 et de supprimer le poste actuel de 17 heures 30.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		

Rapport n° 14	Attribution du titre « UNICEF » : organisation de la réception pour la signature de la convention
----------------------	---

Suite à l'attribution du titre « UNICEF INTERCOMMUNALITE AMIE DES ENFANTS », le Président propose de nous retrouver pour la signature de la convention d'objectifs le **MERCREDI 19 juin à 18H00 salle Hubert Finance**. Cela sera l'occasion de remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à la réussite de ce challenge.

Le Président de la section Champagne Ardenne sera présent parmi nous. Une commande de 9 panneaux a été réalisée pour matérialiser cette distinction.

Le positionnement proposé est le suivant :

- Entrée de Mesnil-Sellières sur la RD 960 en venant de Troyes
- Entrée de Piney sur la RD 960 en venant de Brienne le Château
- Entrée de Charmont sous Barbuise en venant de l'autoroute
- Entrée de Pougy en venant de Molins sur Aube
- Entrée de Brevonnes en venant de Mathaux
- Entrée de Géraudot en venant de la Maison du Parc et en venant de Lusigny sur Barse
- Entrée de Luyères en venant de Creney près Troyes
- Entrée d'Avant les Ramerupt en venant de Coclois
- Entrée de Dosches en venant de Laubressel

Rapport n° 15	Questions diverses
----------------------	--------------------

Val d'Auzon : Devis pour rénovation de la salle socio culturelle

Monsieur Jailliard a envoyé, à la demande de Monsieur MALATRAS, un devis pour estimer le coût des travaux de la salle socio-culturelle de MONTANGON. Cela concerne les travaux de menuiseries (Faux-plafond, isolation, menuiseries extérieur). Notre collègue nous rappelle qu'il s'agit juste d'une demande de sa part pour faire vivre la commune.

Il manque le devis des travaux électriques, notre collègue consultera une entreprise après avoir eu connaissance de la suite réservée aux travaux de menuiseries.

Dans l'hypothèse où une suite favorable serait donnée à cette proposition, il sera nécessaire de demander une nouvelle compétence aux communes membres pour la construction de bâtiments à vocation culturelle.

Le conseil est favorable à la réflexion sous réserve que le foncier et le bâtiment soient cédés à la CDC pour l'euro symbolique. Monsieur Jailliard consultera son conseil municipal.

Evolution du système de santé : proposition de délibération de l'AMF

Le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé comporte de nombreuses dispositions impactant les communes et intercommunalités. Or, les élus locaux, en dépit de leur très forte implication pour favoriser l'accès aux soins de leurs administrés sont insuffisamment associés à la gouvernance des politiques de santé.

Pourtant, comme l'a démontré à de nombreuses reprises, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, toute décision concernant l'organisation territoriale de l'offre de soins a des impacts forts sur le territoire en terme d'emploi, de service, d'installation de ménages comme d'entreprises mais aussi sur l'état de santé des populations. L'AMF s'est, en ce sens, récemment prononcée contre toute nouvelle fermeture d'établissements de santé public, quand la qualité et la sécurité des soins sont reconnues, afin de favoriser un aménagement équilibré du territoire.

C'est la raison pour laquelle, l'AMF, au côté de la Fédération hospitalière de France, de Régions de France et de l'Assemblée des départements de France, nous invite à faire adopter, par notre conseil communautaire, ce modèle de vœu commun présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé. L'objectif de ce vœu est double : rappeler l'engagement des élus locaux et interpeller l'Etat.

Proposition

Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil communautaire souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le conseil communautaire demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

- La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité en particulier en zone rurale adaptée aux territoires.
- La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
- La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
- Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
- La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
- Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
- La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
- La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le conseil communautaire autorise le président à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		

La ferme des Globe Trotters (Géraudot) : Fonds LEADER et état d'avancement

L'association « la Ferme des Globe Trotteurs » précise qu'elle a le permis de construire pour la réhabilitation de son étable et que leur architecte a finalisé le cahier des charges. Aussi, des entreprises doivent venir pour prendre les métrés et adresser leur offre pour le 31 mai.

Suite à la réception et l'analyse de ces offres, nous serons en mesure de finaliser l'écriture de notre demande de subvention auprès de l'Europe. Le Département nous a adressé un courrier d'engagement pour co-financer le projet.

Il est probable que le soutien départemental prenne le relais de notre participation. La Région Grand Est, par son vice-président, Marc Sebeyran, a indiqué que la collectivité soutiendrait tous les projets en manque de soutien local.

Engie Green : Parc éolien de Côte Ronde et Masures : La Société fait part de la suspension de ses investigations sur ce secteur en attendant le changement de réglementation.

Compétence Promotion Tourisme : Quel apport du PNR au développement du tourisme sur le territoire communautaire : Bilan 2018

*** Accueil du public à la Maison du Parc :**

- 20.000 visiteurs annuels
- 315 jours d'ouverture (dont tous les jours du 1^{er} avril au 30 octobre)
- 1,5 temps plein dédié à l'accueil touristique
- participation du personnel du Parc à l'accueil de la Maison du Parc : 39 jours agent (de juin 2018 à mai 2019)

Soit 12,5 % des jours d'ouverture

- * chargé de communication : 5 journées en 2018, 3 en 2019
- * chargé de mission tourisme : 5 jours en 2018, 6 journées en 2019
- * chargé de mission Valeurs Parc : 20 jours depuis septembre 2018

*** Valorisation des socio-professionnels ou des activités :**

- sur le (vieux) site Internet du Parc : 5 pages créées, 11 pages bien révisées, 1 supprimées
- sur le Système mutualisé du Département (S.I.T.) : 6 pages créées et 23 bien révisées

*** Mise en place d'animations du guide nature avec des prestataires :**

- base nautique de la Picarde à Dosches (balades kayak labellisées par la Région « Expériences Ecotourisme »)
- Espace Faune (Brame du Cerf)
- compagnie Yara de la Lune (balades contées nature en forêt d'Orient labellisées par la Région « Expériences Ecotourisme »)
- ORA Aventure à Géraudot (projet en Segway)

*** Construction de séjours avec des agences de voyage et quelques prestataires intéressés :**

- Domaine de la Forêt d'Orient (agence TNP)
- Espace Faune (la Maison du Parc gérant les réservations pour les groupes et l'accueil téléphonique de l'Espace Faune)
- Moulin de Dosches (accueil groupe avec l'agence OT du Lac du Der)
- Hôtel le Tadorne (accueil groupe avec l'agence OT du Lac du Der)
- Orient nature (projet de séjour famille nature avec l'agence Excursia)

*** Développement de l'offre de randonnée pédestre :**

- Balisage financé par le Parc de 6 circuits en 2018 et 2019 sur la communauté de communes FLTC représentant 65,2 km (parmi les 14 circuits financés par le Parc représentant 157,6 km)
- Création de 2 itinéraires en 2019 en partenariat avec les communes :
 - Sentier du Balcon du Parc à Rouilly-Sacey (3,4 km)
 - Circuit du Lac au Golf à Géraudot (10,8 km)

Le Président propose aux communes de Charmont, Longsols, Bouy-Luxembourg et Onjon de travailler sur des chemins de randonnée sur leur secteur. La commune de Géraudot fait savoir qu'elle est prête à donner un terrain pour l'euro symbolique pour l'installation de la maison du parc sur sa commune.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		

VENTE D'UNE PARCELLE ET D'UN BATIMENT « HOTEL-RESTAURANT-EPICERIE » A POUGY

Le propriétaire propose les prix de vente suivants :

- Parcelle : 30 000€
- Bâtiment : 140 000€
- Parcelle et Bâtiment : 140 000€

Le Président propose de demander l'avis des domaines

POUR	CONTRE	ABSTENTION
25		

SACEM : droits et convention : L'AMF et la SACEM signent un nouvel accord de partenariat. Ce nouveau partenariat propose entre autres, pour les intercommunalités qui en ont la compétence, la prise en charge de l'ensemble des diffusions de musique dans les établissements scolaires ou périscolaires : écoles (en dehors du cadre pédagogique), crèches, halte-garderie, centres de loisirs....Le forfait couvre la sonorisation des espaces communs, la sonorisation des activités et les animations en musique au sein des écoles, crèches et centres de loisirs (concerts, spectacles, chorales, kermesses, spectacles de fin d'année....)

Par ailleurs, les collectivités membres de l'AMF bénéficieront d'une nouvelle réduction de -10% pour leur diffusion de musique en dehors des fêtes nationales, locales et à caractère social.

Le Forfait est de 60€ HT par an et par établissement (un établissement=un numéro SIRET)

STRADDET : Enquête publique

L'enquête publique portant sur le projet de SRADDET et son rapport environnemental se déroule du 3 juin au 4 juillet inclus. Elle a été prolongée jusqu'au 19 juillet sur décision de la commission d'enquête.

Les règles du SRADDET s'appliquent sur 5 grands domaines :

- Le climat, l'air et l'énergie
- La biodiversité et la gestion de l'eau
- L'économie circulaire et la gestion des déchets
- La gestion des espaces et l'urbanisme
- Les transports et la mobilité

Le niveau stratégique de ce document pourrait nous inviter à ne pas s'y intéresser. Toutefois, le Président fait remarquer que la demande de limitation de consommation foncière est inscrite dans les SRADDET et pourrait ralentir ou contrarier le développement économique de notre territoire.

Le conseil communautaire prend acte de cet état de fait.

REUNIONS PROGRAMMEES :

6 Juin 18 h 00 à Piney Salle Hubert Finance : Réunion avec Madame la Secrétaire Générale de la préfecture sur la lutte contre l'habitat indigne

12 Juin 17 h 30 Préfecture : rencontre avec les présidents d'EPCI

19 Juin à 18 h 00 à Piney Salle Hubert Finance : Signature de la convention UNICEF

1^{er} Juillet 19 h 00 Rouilly Sacey : Commission MSP

3 Septembre 18 h 00 : réunion de bureau

10 Septembre 20 h 00 : conseil communautaire à Rouilly Sacey

16 septembre 9 h 00 : CT et CHSCT dans les locaux de la CDC

Fin de réunion : 23h00